

Editorial

Cher membre, cher sympathisant, cher abonné,

Voici la lettre d'information n°3. Nous espérons qu'elle vous sera utile et agréable à lire. Nous aimerions avoir votre avis sur cette lettre : y a-t-il d'autres informations que vous aimeriez y trouver ? Des sujets qui vous interrogent ? Des rubriques à ajouter/ enlever ? Vos remarques sont les bienvenues pour nous permettre de l'améliorer et la rendre plus intéressante.

Dr Frédéric TRYNISZEWSKI
Président

Les actualités territoriales



Le centre de vaccination mobile Vacci'Mouv

Depuis le 2 août 2021, le centre de vaccination mobile Vacci'Mouv propose 6 jours sur 7, de 8h à 20h, des vaccinations sans rendez-vous. Après 5 semaines de fonctionnement, même si les capacités maximales de vaccinations journalières n'ont pas été atteintes, les équipes intervenant au Vacci'Mouv sont heureuses de répondre à la mission « d'aller-vers ». Les personnes vaccinées au Vacci'Mouv n'auraient, pour la plupart, pas eu recours à un centre de vaccination « traditionnel ». [La tournée du Vacci'Mouv](#) alterne des étapes dans les quartiers de l'agglomération mulhousienne, à Colmar, Saint-Louis, Ferrette et Masevaux. Plusieurs étapes ont également été proposées à côté de grands centres commerciaux du Haut-Rhin.

Le taux de vaccination actuel de l'agglomération mulhousienne montre toujours un retard par rapport à la région Grand Est notamment chez les jeunes et les personnes précaires. La CPTS Mulhouse agglomération souhaite donc poursuivre cet engagement en octobre et novembre. Par ailleurs, le Vacci'Mouv proposera à partir du 6 septembre à plus de 3000 collégiens et lycéens du Haut Rhin une vaccination de proximité et une deuxième dose en octobre. Enfin, la CPTS réfléchit avec l'ARS Grand Est à une présence dans les villages en octobre et novembre pour assurer les rappels de vaccination à 6 mois des personnes ayant bénéficié du "Vaccibus" de la M2A au premier semestre 2021.



Le centre de vaccination de Mulhouse

Installé au gymnase universitaire depuis le 31 mai, le centre de vaccination de

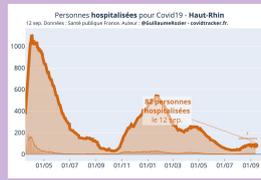
Mulhouse a déjà réalisé plus de 175 000 vaccinations depuis son ouverture le 18 janvier 2021. La CPTS assure au quotidien le recrutement et la gestion de la rémunération des 400 professionnels de santé intervenant au centre de vaccination. Notons parmi eux : 200 infirmières, 90 médecins, 53 étudiants en santé, 30 pharmaciens, 8 sage-femmes, 7 chirurgiens-dentistes, 4 aide-soignants, 3 vétérinaires, 2 ambulanciers et 2 techniciens de laboratoire. 39% d'entre eux sont libéraux ou remplaçants, 26% salariés, 17% retraités, 13% étudiants et 5% sans emploi. Après une formation pour ceux qui le nécessitent, chacun est affecté sur un poste adapté à ses compétences. La ville de Mulhouse réfléchit actuellement à l'évolution du centre de vaccination, pour s'adapter à une activité en baisse et pour rendre comme prévu le gymnase universitaire à l'Université le 1er octobre.

COVID-19, point de situation dans le Haut-Rhin



Cas positifs

Données: covidtracker.fr



Cas hospitalisés

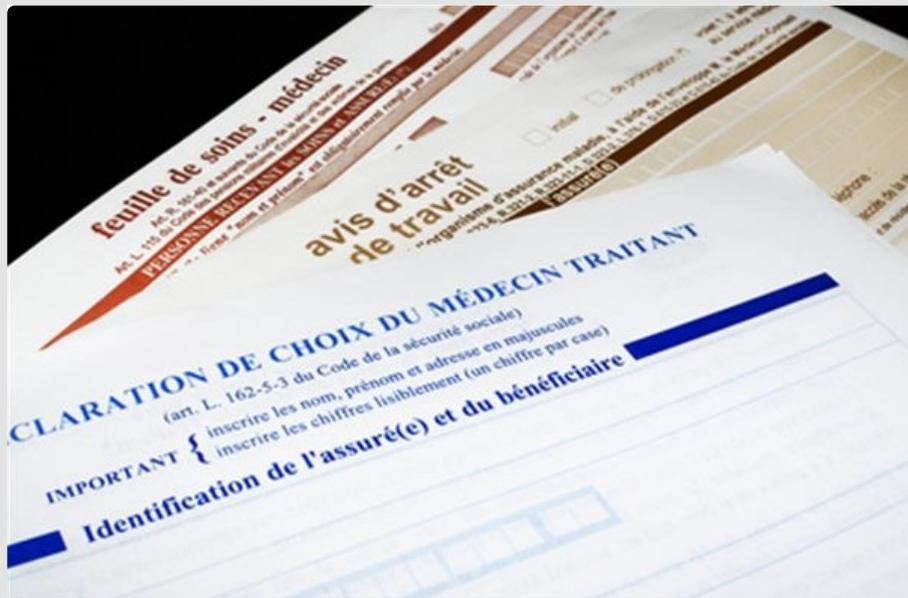
Données: covidtracker.fr



Cas en réanimation

Données: covidtracker.fr

Les dossiers



La commission Accès à un médecin traitant

La CPTS s'est engagée à faciliter l'accès au médecin traitant en accompagnant en 2021 au moins 50 patients en ALD et 50 patients de plus de 70 ans sans médecin traitant. Les membres de la commission "Accès au médecin traitant" se sont réunis à 2 reprises et proposent de faciliter le premier contact en préparant un dossier synthétique que la personne sans médecin traitant pourra donner au médecin généraliste lors d'un premier contact.

Il sera possible prochainement aux adhérents de la CPTS de solliciter l'accompagnement d'une personne sans médecin traitant répondant aux critères mentionnés ci-dessus.

Une infirmière sera alors missionnée pour constituer un dossier de synthèse qui restera au domicile du patient puis le secrétariat de la CPTS sollicitera un premier rendez-vous auprès des médecins généralistes géographiquement proches. Le patient apportera son dossier de synthèse lors du premier rendez-vous avec le médecin généraliste afin de permettre à ce dernier d'avoir rapidement les différentes informations concernant son patient. Ceci dépendra évidemment de la disponibilité des médecins généralistes et de leur possibilité d'accepter de nouveaux patients.

Par ailleurs, la commission "Perte d'autonomie" réfléchit pour proposer à la CPAM des incitations financières à la réalisation de visites à domicile pour les patients en perte d'autonomie.

J-15

Soirée Outils numériques
Jeudi 23 septembre à 20h30



Dans un lieu d'exception - garage Mercedes Sausheim

Soirée outils numériques - jeudi 23 septembre 2021- RAPPEL

La CPTS Mulhouse Agglomération et PULSY vous convient à une soirée de présentation de 2 outils numériques qui pourront vous aider dans votre pratique quotidienne :

- Un outil de coordination (cahier de liaison et réseau social professionnel, équivalent sécurisé des messageries de type "Whatsapp"...) permettant la coopération des différents acteurs du parcours patient.
- Un outil de gestion des demandes de prise en charge pour des soins non-programmés.

Ces outils seront mis à disposition gratuitement après la soirée aux participants qui le souhaitent et qui sont adhérents de la CPTS.

La soirée aura lieu **le jeudi 23 septembre 2021 de 20h à 22h** dans le cadre exceptionnel des locaux de la concession Mercedes à Sausheim. Un cocktail dinatoire permettra de se restaurer. La soirée est ouverte à tout professionnel de santé exerçant sur le territoire de l'agglomération mulhousienne.

Inscription sur le site de la CPTS : www.cpts-mulhouse-agglo.fr ou par mail (si difficulté à réaliser l'inscription en ligne) à secretaire@cpts-mulhouse-agglo.fr.

Nous espérons vous retrouver à cette soirée...



**Commission prévention - Examen annuel de
prévention avec le C.E.S de Mulhouse**

Le Centre d'Examens de Santé (CES) du Haut-Rhin propose un examen de prévention en santé pris en charge par l'Assurance Maladie. Cet examen personnalisé permet de bénéficier d'actions de dépistage, de faire le point sur sa santé en individuel et d'inscrire la personne dans un parcours de soins coordonnés si nécessaire. Cet examen est ouvert à tout assuré social, à partir de l'âge de 10 ans. Le médecin traitant est systématiquement destinataire des résultats de cet examen.

La Commission Prévention de la CPTS lance une action de soutien au Centre d'Examens de Santé en donnant accès à 100 personnes avant la fin de l'année 2021. Nous sollicitons l'ensemble des professionnels de santé de l'agglomération pour diffuser le message aux patients dès aujourd'hui.

Vous recevrez très prochainement un mail des 2 responsables de la commission prévention de la CPTS vous donnant plus d'information sur cette opération. Vous pouvez d'ores et déjà consulter les outils de communication à destination de vos patients [sur le site de la CPTS](#).

Membres actifs des commissions de la CPTS - Paiement des ICPA : c'est (enfin) parti !

Les professionnels de santé **libéraux** (*membres actifs des collèges 1, 2 et 3*), **à jour de leur cotisation**, peuvent prétendre à une Indemnité Compensatoire de Perte d'Activité (ICPA) pour le temps qu'ils consacrent aux travaux de la CPTS.

L'organisation pratique et logistique du paiement de ces ICPA a pris un certain temps, lié à la mise au point d'un logiciel spécifique de traitement de ces données.

La technique est à présent au point et les premiers paiements ont été réalisés fin août.

Nous vous rappelons la procédure :

- 1- Pour chaque réunion à laquelle vous avez participé, vous recevez un courriel titré : "[CPTS Mulhouse Agglo] ICPA du 00/00/2021 Réunion".
- 2- Ce courriel comporte en pièce jointe un PDF à ouvrir, sur lequel figure le détail de la réunion (pour vérification).
- 3- En bas à droite du PDF, vous devez cliquer sur le lien : "cliquez ici pour signer votre ICPA", ce qui authentifie votre signature.
- 4- Votre écran affiche la mention (en petits caractères) : "signature enregistrée".
- 5- Après visa du Trésorier et mise en paiement, vous recevez un autre courriel listant les réunions concernées par le virement effectué.
- 6- Sur votre extrait bancaire, figurera la mention : "VIRT DE CPTS".

**Nous vous remercions de veiller à bien effectuer vos signatures,
pour ne pas retarder la mise en paiement.**

La CPTS vous transfère



Expertise reconnue pour la prise en charge post COVID

Le Centre de Réadaptation de Mulhouse nous informe que son expertise dans la prise en charge spécifique de patients présentant des symptômes prolongés et des séquelles de la COVID 19 vient d'être reconnue par l'ARS.

Si dans votre patientèle, vous rencontrez des personnes qui relèvent d'une telle prise en charge, vous pouvez les adresser **via [TRAJECTOIRE](#)** ou par mail à l'adresse sécurisée suivante : secretariat-hdj-admission@arfp.asso.fr

Comment obtenir la liste de ses patients non vaccinés contre la Covid-19 ?

Vous souhaitez participer à l'effort de communication et d'information pour la vaccination



COVID auprès de vos patients ? Retrouvez ici la démarche à suivre pour obtenir la liste de vos patients non vaccinés.

[Obtenir la liste de mes patients non vaccinés](#)

L'agenda du mois

- **02 septembre à 20h00** - salle de réunion du Business Campus à MULHOUSE, réunion de la commission "Soins non programmés" - groupe SNP 1 : "Mise en place d'une plateforme de coordination des soins primaires"
- **07 septembre à 20h00** - en visioconférence, réunion de la commission "Santé mentale" - groupe PSY 2 : "Définir les cas d'usage en télémedecine en santé mentale"
- **15 septembre à 20h30** - en visioconférence, réunion de la commission "Santé mentale" et "Soins non programmés" - groupe PSY 3 et SNP 2 : "Consultations des psychiatres dans le cadre des SNP et consultation de spécialistes à la MMG de Mulhouse"
- **16 septembre à 20h00** - salle de réunion du Business Campus à MULHOUSE ou en visioconférence : réunion de Conseil d'Administration de la CPTS
- **20 septembre à 14h00** - salle de réunion de la CPTS : rencontre avec l'ARS et la CPAM pour le projet de prise en charge de bilans neuro-psychologiques en pédopsychiatrie et l'organisation des soins non programmés en psychiatrie
- **23 septembre à 20h00** - concession Mercedes à SAUSHEIM : Soirée de présentation des outils numériques mis à disposition par la CPTS
- **30 septembre à 14h00** - 61 rue de Pfastatt à MULHOUSE : table tactique de la MAIA Région Mulhousienne, présentation de la CPTS Mulhouse agglomération
- **30 septembre à 19h00** - salle CME à l'hôpital Emile Muller à MULHOUSE : réunion de la commission "Ville/Hôpital"

Pour tout renseignement, contact : secretaire@cpts-mulhouse-agglo.fr

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Mulhouse Agglo
Business Campus - Entrée A - Bureau 1.11
15 rue des Frères Lumière
68350 Mulhouse
Secrétariat (de 9 h à 16h30) : 09 52 92 22 39
contact@cpts-mulhouse-agglo.fr
www.cpts-mulhouse-agglo.fr



[Adhérez à la CPTS](#)

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur CPTS Mulhouse Agglomération.

[Se désinscrire](#)